

Lettre ouverte à Mesdames les Conseillères aux Etats et à Messieurs les Conseillers aux Etats,

Vendredi 14 juin, nous apprenions qu'UBS et CS étaient réprimandés à Singapour. Il ne se passe bientôt plus un jour sans que l'une ou l'autre, qui portent le label "suisse" ou l'induisent comme gage d'éthique, de qualité de service et de loyauté, ne salisse le nom de notre pays, laissant entendre au monde que tout le pays et toutes ses banques ne sont qu'un ramassis de bandits.

Or, ces deux établissements qui se font passer au Parlement comme "les banques suisses", sous-entendu toute l'industrie bancaire suisses, ne sont que deux banques aujourd'hui américaines, ayant fraudé le fisc américain mais ayant leur siège en Suisse.

On est dès lors en droit de se demander si ces deux banques ne sont pas l'arme américaine de destruction massive pour démanteler la place financière suisse en jetant la suspicion sur toute l'industrie bancaire helvétique jusqu'au sein de sa population. Nous sommes toujours dans l'attente de sanctions pénales exemplaires contre leurs responsables qui ont engrangé d'énormes bonus des agissements qu'ils ont commandités. Avec la population de ce pays, dégoûtée de ces agissements, et que nous invitons à quitter ces banques par mesure de rétorsion, nous n'avons eu de cesse d'exiger ces sanctions qui doivent être réservées à ceux qui en ont profité, et non pas les clients ou les employés de ces banques.

Il est grand temps aussi de cesser d'amalgamer toutes les banques aux deux établissements précités. A Pictet et à LODH dont l'image de Banquiers Privés était jusqu'à présent exemplaire, nous posons la question de savoir quel intérêt ils ont, hormis celui de se ranger du côté du plus fort (too big to jail), à voir leur nom associé à des établissements régulièrement entachés par des scandales à répétition à travers la planète et dont on commence à peine à découvrir les activités délictueuses.

Quant aux banques sous enquêtes aux Etats-Unis, posons-nous la question de savoir comment et par qui elles ont été contaminées.

Lorsque l'UBS et le CS négocient aux Etats-Unis leur réduction de peine en balançant à tout va, ils engagent une spirale infernale. Les 4200 noms de citoyens américains livrés au fisc américain par UBS (CS en a fait de même avec la bénédiction du Tribunal Fédéral) vont amener des enquêtes sur leur personne. Ils vont eux aussi "balancer" le nom des employés de la banque, de leurs contacts, de leurs conseillers, de leurs gestionnaires, des banques dans lesquels ils ont été se réfugier, et aussi des avocats, fiduciaires et autres intermédiaires financiers, qui n'ont jamais violé la loi suisse. En balançant aussi les mails, fax, documents de toute sorte et propositions diverses d'investissement, ils vont permettre de polluer d'autres noms, d'autres banques. Toutes les banques ont inmanquablement un ancien client ou d'UBS ou CS dans son personnel. En épluchant leurs messages, on découvrira des individus qui n'ont rien à voir avec le sujet mais qui seront inquiétés aussi. Ces banques feront la une des journaux et leur image, massacrée de manière irréversible, ne s'en remettra pas, amenant à la fermeture de l'établissement et au licenciement du personnel.

Lorsque l'UBS a dévoilé, directement ou indirectement par le biais des clients, que la Banque Wegelin était l'une des récipiendaires des transferts d'avoirs résultant de la clôture des comptes en Suisse, cette banque, comme les 14 autres, et cette liste ne peut que s'allonger, s'est retrouvée sous enquête des Etats-Unis.

Or quelle est la vraie faute de la Banque Wegelin au moment des faits. Elle ose accepter des clients américains, qui n'ont violé aucune loi en Suisse, qui ont leurs avoirs, déclarés ou non ce n'est pas le problème de la banque. Pour ne pas être en violation avec les règles américaines, elle coupe les liens avec les Etats-Unis et liquident les positions en titre américains et en dollars, coupant ainsi tous les liens avec les Etats-Unis. Cette partie là **DOIT** être protégée par le droit **SOUVERAIN** suisse qui n'a pas été violé.

Si par contre, des violations du droit américain sur sol américain ont été commises, alors elles doivent être sanctionnées aux Etats-Unis, dans la limite proportionnelle de la faute commise aux Etats-Unis et nulle-part ailleurs. Ce ne sont pas les Etats-Unis qui dirigent le monde, mais si c'est devenu une fatalité pour certain, FAUTE D'ALTERNATIVE. Et il faut ici vraiment parler des violations systématiques du droit américain et non pas de la rencontre le représentant de la banque suisse et son client, qui lui a tendu un piège, pour tenter de réduire lui-même sa peine.

La Banque Wegelin a fait juste en vidant sa banque de ses clients sains pour ne pas les contaminer. Ce sacrifice est exemplaire. La sanction américaine d'ailleurs est très basse. Le fait qu'il y ait eu négociations sur le règlement du litige ne veut pas dire que la banque reconnaît ses fautes, mais seulement qu'elle veut juguler le prix exorbitant des avocats, souvent plus onéreux que la sanction financière. Le "plea bargain" est donc un commerce aux Etats-Unis et n'a rien à voir avec une quelconque justice.

Quand les Parlementaires, qui au demeurant n'hésitent pas à s'afficher avec les négociateurs d'UBS et de CS, se démarquent de Konrad Hummler jugé coupable de tout, ils cautionnent la stratégie américaine et affaiblissent notre droit souverain et ainsi le pays tout entier.

Le Lobby des Citoyens entend bien restaurer l'honneur de Monsieur Konrad Hummler en lui décernant le prix "Winkelried" pour sa bravoure et sa vision car il avait prévenu de ce qui allait arriver, il l'a dit et écrit. Trahi par un pays qui a abandonné sa souveraineté juridique, terrassé par une campagne de presse personnelle terrible, il a préféré sacrifier sa banque (qui n'est pas encore morte et que j'appelle les gestionnaires et les clients à faire renaître de ses cendres) pour protéger des clients qu'il a refusé de "balancer". C'est aussi ça être un banquier suisse. Rappelons que la statue de Winkelried fait partie des symboles du Palais fédéral et qu'elle représente le sens du sacrifice. Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s aux Etats, vous qui arpentez ces lieux durant vos sessions, redécouvrez-les et interrogez-vous sur vos responsabilités en tant que représentants des citoyens de ce pays. Et par la même occasion, regardez la statue de Nicolas de Flüe qui fait la pair avec Winkelried et qui représente le sens du compromis. Retournez-vous ensuite et faite face à la magistrale statue des 3 du Grütli qui ont prêté serment, comme vous, de défendre ce pays.

A 6 contre 0, au Conseil fédéral pour l'adhésion à l'Union européenne, alors que le peuple a dit non, à 6 contre 0, au Conseil fédéral pour l'adhésion à l'OTAN, contraire à la conception milicienne de la défense de notre pays, demandons-nous si le peuple ne devrait pas avoir, non pas le droit d'élire les Conseillers fédéraux mais TOUT SIMPLEMENT DE LES DESTITUER, individuellement ou en bloc, ceux qui n'ont pas le courage de s'opposer ayant pour nous valeur de complices.

Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s aux Etats, vous qui dernièrement prenez systématiquement le parti de la capitulation de ce pays, sous prétexte qu'il n'y avait pas d'initiative et que les USA sont trop forts pour nous, demandez-vous à quoi servira demain un gouvernement de complaisance aux ordres de puissances étrangères. Puisque tout est question de sous, le peuple sera-t-il prêt à conserver un coûteux et inutile simulacre de démocratie. Si vous pensez représenter la vraie position des citoyens qui vous ont élu, pourquoi ne leur posez-vous pas formellement la question. S'ils vous suivent, nous aurons cessé d'exister.

Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s aux Etats, vous qui allez à nouveau vous prononcer sur la LEX AMERICANA, rejeté de manière sensée par vos Collègues du Conseil National, choisissez cette fois le bon camp, celui du bon sens et du courage politique. A ceux qui ont fait état d'un désaccord de façade pour ensuite se rétracter, bravo pour le coup de pub, ça a marché une fois, pas deux.

Notre position est claire :

Les établissements qui ont fauté le droit américain **sur sol américain** (et ceux-là seuls) doivent assumer leur responsabilité et ce n'est pas à la Suisse et à ses contribuables à payer pour eux. Et le droit

suisse se rappellera de leur deal avec le fisc américain si des noms d'employés ou de clients balancés. Il n'y a pas besoin de voter une loi pour cela.

Les établissements bancaires qui n'ont pas violé le droit suisse sur sol suisse doivent être protégés courageusement par notre Constitution et notre Gouvernement. Perdre le droit d'acheter des titres américains ou des fonds de placements américains ou du dollar, les banques de gestion (celle dont on parle car elles ont des clients privés) devraient s'en remettre et certaines d'entre elles appliquent déjà cette procédure.

Pour les banques suisses ayant violé le droit américain sans violer le droit suisse, il conviendra de gérer le contentieux de juridiction territoriale devant un Tribunal arbitral neutre.

Ce qui a fait la valeur de ce pays et sa réussite se sont les valeurs et les spécificités de tout un pays et non pas d'un pan économique envié dont on essaie de récupérer les bénéfices.

Enfin, contrairement à ce que le Groupe Egmont et l'Internationale fiscale essaie de nous faire croire, les petites gens, parce qu'ils sont prévoyants, ne sont pas pour autant des criminels et des terroristes. Il fut un temps où l'on inculquait dans ce pays l'esprit de l'épargne et où chaque nouveau né recevait de l'UBS, du CS, de la SBS ou du CS une tire-lire avec ses premiers 50 francs.

Le Dr Jürg Stüssi-Lauterburg, directeur de la Bibliothèque am Guisanplatz (ancienne Bibliothèque Militaire Fédérale) le rappelait à une société d'histoire en mars 2012 "la Suisse n'existe militairement que lorsqu'elle est mobilisée et si on l'attaque avant la mobilisation, eh bien..."

Il est peut-être grand temps que la Suisse décrète la mobilisation et nomme un "Général" qui comprenne à la fois les enjeux géopolitiques, les intentions des belligérants et leur fonctionnement et les spécificités des différents acteurs de la finance. Il est grand temps que ce Général, retire la prise du Conseil Fédéral et s'emploie, avec son Etat-major, à gérer cette crise dans un vrai souci de défense de ce pays.

La capitulation n'est pas une option et nous continuerons à opposer notre **CABANO** (Capitulation And Betrayal Are No Option) à tous les partisans de **TINA** (There Is No Option)*

*Les Spins Doctors du Palais Fédéral aux Editions Xenia,

Genève le 18 juin 2013

Marc R. Studer, Le Lobby des Citoyens